



DECISION N° 2023 - 671

Procédure adaptée relative au remplacement et installation de chauffage, ventilation et climatisation de la maison pour tous du Bas-Vernet.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif au **Remplacement et installation de chauffage, ventilation, et climatisation de la maison pour tous du Bas-Vernet**

Le marché comprend 2 lots estimés comme suit :

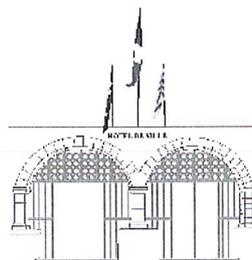
Lot n°1 : Gros œuvre - Bardage - Plâtrerie - Peinture - Menuiserie - Désenfumage : estimation de 83 000 € HT.

Lot n°2 : Ventilation - Chauffage - Climatisation : estimation de 97 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la notification.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois dont 1 mois de préparation et d'installation de chantier.

Pour chaque lot : le délai d'exécution est de 120 jours calendaires



L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Le 09 mars 2023, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis et publié au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan le 10 mars 2023, fixant la date limite de remise des offres au 7 avril 2023 avant 12 h 00 dernier délai.

Six offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient.	70 %
2-Valeur technique appréciée au regard des sous-critères du cadre de mémoire technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30 %

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

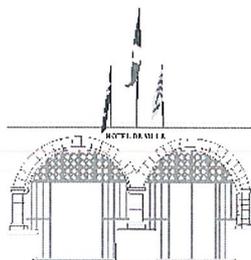
Lot n°1 : ASSISTANCE TRAVAUX SERVICES, 185 Avenue Benoit Fourneyron, 66600 Rivesaltes, pour un montant de 71 006,03 € HT.

Lot n°2 : CEGELEC PERPIGNAN, Polygone Nord, 335 rue Louis Delaunay, 66000 Perpignan, pour un montant de 73 000 € HT.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS, en date du 26 mai 2023.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 26 mai 2023 que leurs offres ont été retenues.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **29 JUIN 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230629**

Accusé reçu le : **29 JUIN 2023**

Affiché le : **29 JUIN 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

